



**Monsieur Fernand Etgen  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg**

Luxembourg, le 06 avril 2021

Monsieur le Président,



Par la présente, et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question élargie** à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire **au sujet de l'économie des plateformes collaboratives**.

Dans le cadre de cette question élargie, j'aimerais aborder les enjeux en termes de droit du travail et de droit social liés à l'essor de l'économie des plateformes collaboratives, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'ITM dans ce domaine mais aussi l'état des travaux en matière d'élaboration d'un « cadre juridique clair pour les nouveaux modèles d'affaires de l'économie du partage » tel que prévu par l'accord de coalition.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Charles Margue**  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 06 avril 2021

Objet : Question élargie n° 91 du 06.04.2021 de Monsieur le Député Charles Margue -  
Économie des plateformes collaboratives

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous  
communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre du Travail, de  
l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés